



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres des Organismes Sociaux**

COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE ENCADREMENT

Compte rendu de la réunion du mardi 19 janvier 2022

(À destination des membres et des adhérents)

Membres présents : Eric GAUTRON, Yves HERBOUZE, Philippe BOROWCZAK, Christophe RABOT, Jean Philippe BOUREL, Jean Pierre BARTOLI, Karine GILLARD, Michaël SOLLARI, Christine BARZU, Jean Philippe MUSSO, Laetitia ARQUELINO, Bruno GASPARINI

Excusés : Thierry FAIVRE, Jean Christophe BALSAN, Valérie DEMARETZ Thierry LOURME Emmanuelle BOYET, Didier TANO, Mickael DEMOYER.

❖ **Introduction:** intervention d'Eric GAUTRON, Secrétaire Général

Eric Gautron revient sur la RPN du 18 janvier qui a constitué en une « RPN à tiroirs »

Traditionnellement l'UCANSS ouvre et ferme la NAO le même jour, faute de marges consacrées à cette NAO.

Cette année, du fait de la mobilisation de décembre, l'employeur a proposé une augmentation de la RMPP de +0.38% (preuve que la RMPP n'est pas gravée dans le marbre).

Cependant, alors que la revendication unitaire de l'ensemble des organisations syndicales portait sur la revalorisation de la valeur du point, l'UCANSS impose que cette augmentation soit fléchée.

Principalement (0.25%) sur les bas salaires, d'où l'exclusion des cadres. A noter aussi que les augmentations sur les salaires en dessous du smic sont en partie virtuelles : celle augmentant remplaçant une prime différentielle que ces salariés percevaient afin d'atteindre le smic.

L'employeur propose maintenant :

- De relever les plafonds de deux pas de compétence. Mesure à coût nul et à effet incertain : les salariés concernés étant souvent en fin de carrière, vont-ils vraiment bénéficier de pas de compétence ?

- Une prime à iso-niveau en cas de changement de poste sans promotion (0.10%).
- Une prime pour les formateurs occasionnels dont les modalités sont à définir (0.03%).

Ces mesures ne visent que des parties réduites du personnel et ne répondent pas aux revendications communes des OS, à savoir l'augmentation de la valeur du point.

Il est à noter que la CFDT, retrouvant des velléités revendicatives, revendique 5% d'augmentation de la valeur du point.

❖ **Echanges sur la syndicalisation :**

En lien avec la semaine de la syndicalisation prévue par la confédération Force Ouvrière, un tour de table est fait sur les différentes initiatives locales.

Nous devons mettre en avant que le SNFOCOS est le seul syndicat représentatif sur l'ensemble des conventions collectives.

Souligner la source d'information de premier plan que constitue la lettre de la Michodière, atout que nous envient les autres OS.

Valoriser notre protection juridique liée à la carte syndicale.

Du fait de la crise sanitaire et du télétravail nous constatons un éloignement des salariés entre eux et vis-à-vis de leurs représentants.

Nous devons être présents autant que possible physiquement auprès de nos collègues.

Ce qui ne s'oppose pas à la nécessité de communiquer via les outils numériques (réseaux sociaux, intranet syndical, mails adressés aux salariés).

Il est fait état de certaines Directions qui cherchent à limiter l'utilisation du mail par les OS.

Les camarades sont appelés à faire remonter à la Michodière leurs accords locaux sur le droit syndical.

Pour ce qui est de la syndicalisation, Bruno Gasparini souligne qu'il y a deux voies complémentaires :

- conforter les sections existantes
- Créer de nouvelles sections. Cette deuxième voie étant peut être à développer.

❖ **Elections professionnelles à venir :**

Les élections des différents Conseils vont avoir lieu prochainement.

Il est fait état de nos bonnes relations avec la section fédérale FECFO.

Nous devons nous impliquer dans ces élections qui, si elles ne comptent pas en termes de représentativité, permettent tout de même d'avoir un état de notre audience.

Suivront les élections des CSE où nous devons renforcer nos résultats. A noter que le Cerfa électoral rempli lors du dépouillement permet d'intituler nos listes SNFOCOS, et d'indiquer clairement sur la case suivante notre confédération Force Ouvrière. Il n'y a donc plus de risque que notre représentativité soit mal prise en compte, contrairement à ce qui était le cas lors des premières élections des CSE.

❖ **Journée cadres :**

Du fait des différentes difficultés et incertitudes (disponibilité des salles, situation sanitaire, mesures type passe), il semble difficile de maintenir cette journée cadres au printemps.

Cette journée pourra être envisagée à l'automne en fonction des éléments ci-dessus.

Prochaine CPP Encadrement : mardi 15 mars 2022